



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 44
• suppléé : 1
• représenté : 7
Votants : 51

Date de la convocation :
16 FEVRIER 2018
Secrétaire de séance :
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 22 FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 16 FEVRIER 2018, s'est réuni à SOURDON sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Monsieur BARRE de Monsieur AUBRY, Madame MARCEL de Madame MARSEILLE, Monsieur COTTARD de Monsieur DESROUSSEAUX, Monsieur BEAUMONT de Monsieur CARON, Monsieur VAN OOTEGHEM de Madame PREVOST, Madame HALL de Monsieur REMY, Monsieur LAMOTTE de Madame ROUX

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE (Représentée par Madame MARCEL), PREVOST (Représentée par Monsieur VAN OOTEGHEM), WU, ROUX (Représentée par Monsieur LAMOTTE), Madame BLONDEL, Messieurs REMY (représenté par Madame HALL) DESROUSSEAUX (Représenté par Monsieur COTTARD), CARON (Représenté par Monsieur BEAUMONT), TEN, DALRUE, LEROY

ORGANISATION ANIMATION GESTION DES CAJ 2018 - 11-17 ANS

Rapport de Madame Marie-Gabrièle HALL

Vice-Présidente chargée de la Compétence Education Culture Petite Enfance Loisirs

Vu la procédure de MAPA lancée le 20 novembre 2017,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 25 janvier 2018,

Sur proposition de la Commission « Education Culture Petite Enfance Loisirs » réunie le 23 janvier 2018

Le cahier des charges et le budget des Actions Jeunesse proposées par les PEP 80 pour l'année 2018 sont proposés en annexe. *Le projet pédagogique détaillé peut être transmis sur demande auprès du secrétariat.*

L'accueil programmé s'effectuera pour les périodes suivantes :

- Vacances de février 5 jours 40 jeunes
- Vacances de Pâques 5 jours 40 jeunes
- Vacances de Toussaint 5 jours 40 jeunes
- Vacances d'Été 15 jours 140 jeunes

Sont compris dans la prestation, le ramassage de jeunes en mini-bis pour les périodes de petites vacances,

Ne sont pas compris dans la prestation, les déjeuners et le ramassage des jeunes pendant les grandes vacances.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (5 absentions), le Conseil Communautaire :

› décide de valider le marché en procédure adaptée avec les PEP 80 (256 rue Saint Honoré BP 88813 – 80088 Amiens Cedex 2), relative aux accueils de loisirs et actions Jeunesses 11-17 ans, pour l'année 2018, pour un montant de **108 100 €** ;

› Autorise le Président et la Vice-Présidente chargée de la Compétence « Animations Socioculturelles et Sportives » à signer le marché ;

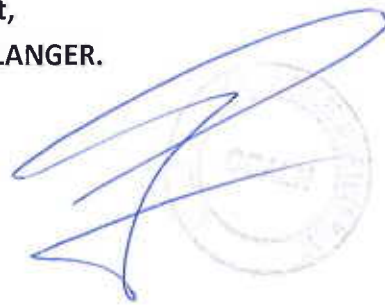
› Autorise le Président et la Vice-Présidente chargée de la Compétence « Animations Socioculturelles et Sportives » à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 22 FEVRIER 2018 A MOREUIL

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...27.02.2018



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC3

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A ainsi que la rubrique D avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.

En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.

Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.

En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Organisation, animation et gestion des Centres Animation Jeunesse pour les 11- 17 ans, au cours des petites vacances de la Toussaint, d'hiver, de Pâques et au mois de juillet.

Code CPV principal :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement).

au lot n°.....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) :

(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires ou alternatives² suivantes :

20/12/2017

PUPILLES de L'ENSEIGNEMENT
PUBLIC DE
255

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

² Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

- CCAP n°.....
- CCAG :
- CCTP n°.....
- Autres : **CCATP (Cahier des charges)**.....

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

SERVICE DEVELOPPEMENT LOCAL

ASSOCIATION PEP 80

256 RUE SAINT HONORE

BP88813 AMIENS CEDEX 2

Téléphone : 03.22.71.78.78 /Fax : 03.22.71.78.79

Courriel : pep80@pep80.fr

SIRET n° : 775 710 700 00375 / code APE 8899B

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA :

Montant hors taxes³ :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :



Montant TTC⁴ :

Montant TTC arrêté en chiffres à :

Montant TTC arrêté en lettres à :

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.



 20/12/2017

³ Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire : **CREDIT AGRICOLE**

Numéro de compte :

**Titulaire du compte : PEP 80 – Développement Local
R I B : 18706 – 00000 – 72214685873 – 76
IBAN : FR76 – 1870 – 6000 – 0072 – 2146 – 8587 – 376
Code BIC : AGRIFRPP887**

B4 - Avance (article 87 du code des marchés publics) :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est de 12 mois ou jours à compter de :

(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché public ou de l'accord-cadre ;
- la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché public ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public ou l'accord cadre est reconductible : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

20/12/2017




B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence.

B7 - Origine et part des fournitures :

(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics.)

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :
(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)

- Pays de l'Union européenne, France comprise : %.
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) : %.
- Autre : %.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Bernadette LENGRAND Présidente	Amiens, le 20/12/2017	La Présidente, Bernadette LENGRAND  PUPILLES de L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA SOMME 258, rue St Honoré BP 88813 80088 AMIENS Cedex 2 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

CCALN
144 rue du Cardinal Mercier
BP 10 009
80110 MOREUIL
Tél : 03.22.09.03.15/ Fax : 03.22.09.70.72

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Pierre BOULANGER, Président de la CCALN



Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Léna VIARTEIX- CCALN 144 rue du Cardinal Mercier 80110 Moreuil- communication@avrelucenoye.fr
Tél : 03.22.09.03.15 Fax : 03.22.09.70.72

Lucie DOUCHET- CCALN 144 rue du Cardinal Mercier 80110 Moreuil- direction@avrelucenoye.fr
Tél : 03.22.09.03.17 Fax : 03.22.09.70.72

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

Pascal BEHAL
Trésorerie de Moreuil
Rue du Sauveur Lemaître 80110 Moreuil
Tél :03.22.09.70.88

Imputation budgétaire :



20/12/2017

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- Autres annexes (A préciser) ;

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Date de la dernière mise à jour : 25/06/2012.

	2018
Vacances de février-5 jours-40 jeunes	
Masse salariale (calcul sur la base de 5 CEE 50 € brut x 8 jours dont préparation, bilan) <i>(rémunération : BAFA 50 € brut/jour, stagiaire 45€ brut/jour)</i>	3 000 €
Activités	800 €
Sorties/intervenants	1 200 €
Allimentation (goûter, pain midi...)	250 €
Location de minibus	900 €
Carburant	150 €
Sous total	6 300 €
Vacances de Pâques-5 jours-40 jeunes	
Masse salariale (calcul sur la base de 5 CEE 50 € brut x 8 jours dont préparation, bilan) <i>(rémunération : BAFA 50 € brut/jour, stagiaire 45€ brut/jour)</i>	3 000 €
Activités	800 €
Sorties	1 200 €
Alimentation (goûter, pain midi...)	250 €
Location de minibus	900 €
Carburant	150 €
Sous total	6 300 €
Vacances de la Toussaint-5 jours- 40 jeunes	
Masse salariale (calcul sur la base de 3 CEE 50 € brut x 8 jours dont préparation, bilan) <i>(rémunération : BAFA 50 € brut/jour, stagiaire 45€ brut/jour)</i>	3 000 €
Activités	800 €
Sorties	1 200 €
Alimentation (goûter, pain midi...)	250 €
Location de minibus	900 €
Carburant	150 €
Sous total	6 300 €
Eté (à l'issue de la classe en juillet)- 15 jours- 140 jeunes	
Masse salariale (calcul sur la base de 15 CEE 55 € brut/jour x 23 jours dont préparation, bilan, séjours courts, manifestations en soirée avec les familles ou les jeunes, fête du CAJ) + 2 adjoints 70 € brut/jour x 25 jours <i>(rémunération : BAFA 55 € brut/jour, stagiaire 50 € brut/jour)</i>	33 900 €
Activités	3 500 €
mini camps	7 000 €
Sorties	5 000 €
Alimentation (goûter, séjours courts...)	3 800 €
Location de 3 minibus	6 000 €
Transport lié aux sorties	3 000 €
Carburant	1 000 €
Sous total	63 200 €
AUTRES CHARGES	
Mise à disposition d'un Directeur permanent 0,35 ETP	18 000 €
Assurance	2 000 €
Frais de gestion	6 000 €
Total HT	
TVA	NON CONCERNE
TOTAL TTC	108 100 €

Année	soit charges/jour/enfant	40 €
Petites vacances	dépenses pédagogiques (hors minibus)	12€/jour/enfant
été	dépenses pédagogiques (hors minibus)	11 €/jour/enfant

Amiens, le 20/12/2017
La Présidente,
Bernadette LENGRAND

PUPILLES de L'ENSEIGNEMENT
PUBLIC DE LA SOMME
256, rue St Honoré
BP 88813
80088 AMIENS Cedex 2



CAHIER DES CHARGES

I/ LE CONTEXTE

A l'issue d'une récente fusion, le territoire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye compte 49 communes et 22 850 habitants. La quasi-totalité des communes de l'intercommunalité ont vu leur population croître au cours des dernières années, entraînant la création de services et notamment des Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Depuis 2003, la CCALM et aujourd'hui la CCALN, à travers sa compétence « Education, Culture, Petite Enfance, Loisirs », organise des Centres Animation Jeunesse (CAJ) ouverts aux 11- 17 ans et propose ainsi une offre d'activités aux adolescents de son territoire.

Dès le début, la gestion et l'organisation des CAJ a été confiée à un prestataire, professionnel de l'animation.

Aujourd'hui et afin de préparer les CAJ de l'année 2018, les élus de la communauté de communes ont souhaité lancer un marché de prestation de services.

II/ OBJET DU MARCHÉ

Les candidats au présent marché devront remettre une offre pour l'organisation, l'animation et la gestion des CAJ pour les petites vacances d'Hiver, de Pâques, le mois de juillet (3 semaines à compter du lundi qui suit la fin de la classe) et la Toussaint pour l'année 2018.

III/ ORGANISATION DES CAJ

Sont indiqués ci- dessous le nombre de jours de fonctionnement des centres, les horaires et la capacité de l'accueil.

Ces informations doivent permettre au candidat de formaliser une proposition financière consignée dans le bordereau détaillé des prix situé en annexe.

➤ **Pour les petites vacances** : le Centre Animation Jeunesse fonctionne aux vacances d'Hiver, de Pâques et de la Toussaint- capacité de 40 jeunes- 5 jours de fonctionnement- accueil de 10h à 18h.

➤ Pour le mois de juillet : capacité de 140 jeunes- 15 jours de fonctionnement- accueil de 9h à 17h.

Pour chacune des périodes, le candidat indiquera le coût de la masse salariale dans le respect des taux d'encadrement prévus par la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Le candidat distinguera les différentes rémunérations :

- Rémunération d'un animateur en CEE
- Rémunération d'un stagiaire
- Rémunération d'un adjoint de Direction

IV/ LES LOCAUX

Les CAJ se déroulent à l'espace Anne Frank, situé rue Gambetta à Moreuil. Ces locaux sont mis à disposition par la ville de Moreuil. L'équipe d'animation peut également disposer du gymnase du collège de Moreuil lorsque nécessaire, sous réserve de disponibilité des locaux.

En juillet et en complément des locaux mentionnés ci- dessus, la ville de Moreuil met la salle des aînés à disposition de la CCALN. La Communauté de Communes étudiera la possibilité d'installer une partie des jeunes au gymnase du collège en juillet 2018.

Un état des lieux est réalisé avant et à l'issue de chaque centre. Un représentant de la ville de Moreuil, de la CCALN et le Directeur de l'accueil y sont conviés. Cet état des lieux est signé par chaque partie.

L'entretien des locaux est assuré quotidiennement par le personnel d'entretien de la Ville de Moreuil, avant l'arrivée des jeunes.

V/ LA RESTAURATION

Le midi, les repas sont pris au restaurant municipal. La ville de Moreuil met à disposition de la CCALN les locaux et le personnel à chaque période de vacances.

Les non cantiniers du CAJ ne sont pas autorisés à déjeuner dans le restaurant municipal, lieu où il est strictement interdit de laisser entrer de la nourriture.

Chaque jour, le Directeur ou son adjoint se chargent de commander le nombre de repas nécessaire auprès du titulaire du marché de restauration.


PUPILLES de L'ENSEIGNEMENT
PUBLIC DE LA SOMME
258, rue St Honoré
BP 88813
80088 AMIENS Cedex 2

20/12/2017

L'été et au regard de l'effectif, l'horaire de passage des jeunes du CAJ à la cantine est déterminé en concertation avec la Ville de Moreuil, en raison des effectifs importants des différents accueils fonctionnant à cette période.

La CCALN règle au titulaire du marché de restauration les factures liées aux repas du midi. Les frais liés aux autres repas (goûters, barbecues, soirées avec les jeunes ou les parents, séjours courts, etc...) sont intégrés aux budgets (bordereau détaillé des prix) et sont donc payés par le titulaire du marché.

VI/ LES TRANSPORTS

Le transport journalier (matin et soir) s'organise différemment en fonction des périodes de vacances.

➤ **Au cours des petites vacances** : le mode de ramassage sera adapté en fonction de l'effectif. Si ce dernier permet de travailler avec les mini- bus de l'accueil, l'équipe d'animation se chargera de réaliser le transport des ados matin et soir. Si l'effectif est conséquent, les jeunes seront ramassés par un transporteur. Les minibus sont loués par le titulaire du marché. Le coût lié à la location des mini- bus sera pris en charge par le Communauté de Communes. Le du carburant est intégré au marché et précisé par période dans le bordereau détaillé des prix. Dans le cas d'un ramassage réalisé par un transporteur, les coûts seront pris en charge par la Communauté de Communes. Un animateur sera présent dans le bus à chaque trajet.

➤ **L'été**, le transport journalier (matin et soir) est assuré par un transporteur choisi par la CCALN.

L'été, le coût lié au transport journalier est pris en charge par le Communauté de Communes.

Un animateur sera présent dans le bus, chaque jour, matin et soir.

Les frais de transport liés aux sorties programmées dans le cadre des CAJ sont pris en charge par le titulaire du marché et apparaissent au bordereau détaillé des prix.

VII/ LE PERSONNEL

La gestion du personnel d'animation diplômé incombe au titulaire du marché qui s'engage à se mettre en conformité avec les dispositions du code du travail, la convention collective de l'animation socioculturelle et la réglementation Jeunesse

et Sport en vigueur ainsi que toute autre question relative à leurs conditions de travail. La rémunération et les conditions d'emploi de ce personnel seront définies par le contrat de travail intervenant entre le titulaire du marché et ce même personnel. En aucun cas la responsabilité de la communauté de communes Avre, Luce, Noye ne pourra être recherchée dans ce cas précis.

VIII/ CONTENU DE LA PRESTATION

Le titulaire du marché assurera, en liaison avec la Communauté de Communes Avre, Luce, Noye la gestion et le fonctionnement du CAJ.

Ainsi, le titulaire du marché devra pour les CAJ :

- Procéder aux formalités administratives préalables à l'ouverture et au fonctionnement du CAJ (déclarations auprès de la DDCS, convention PSO avec la CAF et la MSA, déclaration Cartes loisirs, etc...)
- Assurer le recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement des CAJ
- Souscrire l'ensemble des assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'activité du CAJ
- Veiller à la préservation et au rangement régulier des locaux mis à disposition par la Ville de Moreuil
- Veiller à la préservation et au rangement du matériel du CAJ (matériel de camping, petit et gros électroménager, mobilier, malles pédagogiques Caf...)
- Elaborer un projet pédagogique en accord avec le projet éducatif de la collectivité. Des actions favorisant le respect, la socialisation, l'accès à la citoyenneté et le vivre ensemble seront proposées aux adolescents.
- Au cours des différents CAJ, le titulaire du marché proposera aux jeunes des activités culturelles, physiques et sportives, environnementales ; tout en veillant à la sécurité physique, affective et morale des jeunes. Des mini- camps de 3 jours seront proposés aux jeunes au cours du mois de juillet.
Des actions passerelles avec les Accueils de Loisirs Sans Hébergement du territoire devront également être mises en place.
- Assurer l'accompagnement dans le bus
- Rendre compte de son activité et de sa gestion auprès de la communauté de communes Avre Luce Noye. Les modalités de suivi et



les activités proposées devront être précisées dans l'offre remise. Le Directeur permanent du CAJ sera convié dès que nécessaire et au moins une fois dans l'année, aux réunions de la commission « Education, Culture, Petite Enfance, Loisirs » afin de présenter les projets et bilans pédagogiques.

- Réaliser les supports de communication (flyers, dossiers annuel et périodique...) et les transmettre à la CCALN pour validation et diffusion. Le titulaire du marché veillera à insérer les logos des différents partenaires sur les dossiers d'inscription et les supports de communication.

La communauté de communes se chargera de la diffusion des dossiers annuels et périodiques : dépôt dans les collèges du territoire pour distribution, mailing aux communes, aux familles, communication dans le bulletin d'information intercommunal, relation presse....

Le Directeur permanent du CAJ sera présent à la réunion de présentation du CAJ de l'été aux parents.

- Le titulaire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur une copie des photographies, vidéos réalisées dans le cadre des différents centres.

IV/ MODALITES DE LA REMUNERATION DU TITULIRE DU MARCHE

Le titulaire du marché sera payé selon cette répartition :

- 30% du Budget Prévisionnel en février
- 50% du Budget Prévisionnel en juin
- Décembre de l'année en cours : solde des dépenses engagées sur l'exercice. Le titulaire du marché fournira un Mémoire des Sommes Dues.

Le mémoire des sommes dues tiendra compte des effectifs accueillis sur les différentes périodes. Le montant du budget prévisionnel ne pourra être demandé dans son intégralité si le nombre de jeunes accueilli s'est avéré inférieur à ce qui était prévu. Le titulaire devra appuyer la facture de solde annuel, d'un mémoire explicatif par période.

X/ RECETTES

1. La CCALN fixe les tarifs demandés aux familles
2. Les contributions des familles sont encaissées par la communauté de communes Avre, Luce, Noye via sa Régie.

La CCALN perçoit également les aides de la CAF et de la MSA: aide au temps libre, prestation de service ordinaire, prestation de service liées au CEJ et autres soutiens financiers temporaires.

Pour acceptation,
le 20/12/2017.

La Présidente,
Bernadette LENGRAND



**PUPILLES de L'ENSEIGNEMENT
PUBLIC DE LA SOMME**
256, rue St Honoré
BP 88813
80088 AMIENS Cedex 2

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

28 FEV. 2018

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

ARRIVÉE

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : ZAC d'Ailly sur Noye – Avis des domaines – Vente BOUBAKER ✓	2018-22.02.1 ✓	
DELIB. : Modification statutaire – Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois ✓	2018-22.02.2 ✓	
DELIB. : Tableau des effectifs – Avancement de grade ✓	2018-22.02.3 ✓	
DELIB. : Aménagement du temps de travail – Services administratifs	2018-22.02.4 ✓	
DELIB. : Règlement intérieur du Service d'aide à domicile ✓	2018-22.02.5 ✓	
DELIB. : Adhésion groupement de commandes FDE ✓	2018-22.02.6 ✓	
DELIB. : Déchetterie de Moreuil – Transport des bennes – Traitement et valorisation des déchets ✓	2018-22.02.7 ✓	
DELIB. : Signature du contrat CITEO ✓	2018-22.02.8 ✓	
DELIB. : Tarification composteurs - harmonisation ✓	2018-22.02.9 ✓	
DELIB. : Organisation animation des CAJ 2018 – 11-17 ans ✓	2018-22.02.10 ✓	
DELIB. : Tarification CAJ 2018 ✓	2018-22.02.11 ✓	
DELIB. : Vente véhicule Toyota HILUX ✓	2018-22.02.12 ✓	
DELIB. : Vice Présidence Développement Economique ✓	2018-22.02.13 ✓	

Fait à Moreuil, le 27 Février 2018.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.